

Le préfet de région (Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités) **notifie sa décision par courrier via la messagerie "Démarche numérique"** et peut :

- délivrer une autorisation d'exercice directe
- demander des éléments d'informations complémentaires et sursoir à statuer jusqu'à réception de ces documents
- demander de réaliser des mesures compensatoires visant à compléter la formation : stages ou épreuves d'aptitude au choix du demandeur
- opposer un refus.



**Retrouvez ce dépliant
en ligne**

QR CODE



**Vous venez d'arriver en France
et vous souhaitez exercer
une profession paramédicale
avec un diplôme étranger
reconnu dans un des pays
de l'Union européenne.**

Installez vous en Normandie !



Vous êtes titulaire d'un diplôme étranger d'une profession paramédicale.

Pour ces professions gérées par la DREETS Normandie :

Aide-soignant
Audioprothésiste
Auxiliaire de puériculture
Conseiller en génétique
Ergothérapeute
Infirmier et spécialités infirmières (IADE, IBODE, puéricultrice)
Manipulateur en électroradiologie médicale
Masseur-kinésithérapeute
Orthophoniste
Pédicure-podologue.

Consultez :

https://normandie.dreets.gouv.fr/Procedure-pour-les-demandes-d-autorisations-d-exercer-en-France?var_mode=calcul

Et vous êtes :

- ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne
- et doté pour la première fois depuis moins de cinq ans d'un titre de séjour
- et désireux de vous installer durablement en France (*que vous bénéficiiez ou non d'une protection internationale*).
- et titulaire d'un diplôme ou d'un titre reconnu dans l'un des Etats de l'Union européenne.

**Pour exercer votre métier,
il convient de solliciter
et d'obtenir l'autorisation d'exercer.**

Remplir la demande :

Via

[DREETS Normandie / DEMANDE
d'AUTORISATION d'EXERCICE des professions
paramédicales · demarche.numerique.gouv.fr](https://normandie.dreets.gouv.fr/DEMANDE-d-AUTORISATION-d-EXERCICE-des-professions-paramedicales-demarche.numerique.gouv.fr)

ou via



Consultez le [site internet](#)
de la DREETS concernée pour ces
professions gérées par d'autres DREETS :

Ambulancier (DREETS Hauts-de-France)
Assistant dentaire (DREETS Auvergne-
Rhône-Alpes)
Diététicien (DREETS Grand-Est)
Opticien lunetier (DREETS Bourgogne-
Franche-Comté)
Orthoptiste (DREETS Pays-de-la-Loire)
Préparateur en pharmacie (DREETS
Nouvelle-Aquitaine)
Préparateur en pharmacie hospitalière
(DREETS Nouvelle-Aquitaine)
Professions de l'appareillage (DREETS
Centre-Val de Loire)
Psychomotricien (DREETS PACA)
Radiophysicien (DREETS Bretagne)
Technicien de laboratoire de biologie
médicale (DREETS Occitanie)

La Normandie, une région attractive

La DREETS Normandie se réjouit d'accueillir
des professionnels de santé engagés et
de contribuer à leur installation.

La Normandie compte 70 000
professionnels de santé paramédicale ; soit
5,4 % de l'emploi total en Normandie
et la même proportion qu'au plan national.

Contact de la DREETS Normandie :

[dreets-norm.certification-
diplomes@dreets.gouv.fr](mailto:dreets-norm.certification-diplomes@dreets.gouv.fr)

Direction Régionale de l'Economie,
de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DREETS Normandie - Juin 2026